

ID: 019-200066744-20250213-20250104-DE



Délibération n°2025-01-04

Réf. Nomenclature « Actes »: 8.9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Renouvellement et simplification du dispositif de financement du médiateur cinéma

Nombre de membres du						
conseil						
En exercice	101					
Présents	58					
Pouvoirs	13					
Votants	71					

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février 2025, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 04 février 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

• Élus ayant donné pouvoir :

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret	Pannetier Martine	à	Sébastien Devallière
		Lambert			
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Delpy Daniel	à	Jacqueline	Repezza	à	Dominique Miermont
		Cornelissen	Guillaume		
Laurent Nathalie	à	Pierre Coutaud	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Royer	à	Eric Ziolo	Ventadour	à	Françoise Talvard
Sandrine			Elisabeth		
Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère			
Marilou					

Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy (représenté); Calonne Vincent; Chapuis Laëtitia; Couderc Daniel (représenté); Coulaud Danielle; Delbèque Jean-Pierre ; Escurat Daniel ; Faugeron Guy (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Monteil Christiane; Nirelli Catherine; Peyrat Nathalie; Peyraud Serge; Picard Nadine; Prabonneau Sylvie; Rougerie Christine; Sarfati Laurent; Saugeras Michel; Simandoux Nelly (représenté) ; Vimon Barbara.

Délibération n°2025-01-04

Envoyé en préfecture le 28/02/2025 Reçu en préfecture le 28/02/2025 Publié le

Berger Levfault

ID: 019-200066744-20250213-20250104-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la compétence Culture de Haute-Corrèze Communauté;

Vu la convention en cours entre l'association Coaequo et les cinémas d'Ussel, Meymac, Neuvic et Egletons pour le financement du poste de médiateur cinéma, arrivant à échéance le 28 février 2025 ;

Considérant que le médiateur cinéma anime et contribue à la vie des quatre salles de cinémas d'art et d'essai du pays Haute-Corrèze Ventadour (les cinémas d'Egletons, Meymac, Neuvic et Ussel) à travers des animations variées à destination de différents publics (cinérencontres, ciné-débats, ciné-ateliers, ciné-contes, actions éducatives, etc.);

Considérant que le dispositif du médiateur cinéma est soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), et que son financement est assuré à hauteur de 65% par ces organismes, les 35% restants étant pris en charge par Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières;

Considérant que la simplification du dispositif actuel permettrait d'optimiser la gestion financière et d'améliorer l'intégration du médiateur cinéma au sein du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la conclusion d'une nouvelle convention entre Haute-Corrèze Communauté et l'association Coaequo pour le financement des 26,25% du poste de médiateur cinéma revenant à la collectivité;
- **D'APPROUVER** l'adhésion annuelle de Haute-Corrèze Communauté à l'association Coaequo, avec un versement de cotisation à hauteur de 300 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tous documents nécessaires, ainsi qu'à engager toutes les démarches afférentes à sa mise en œuvre ;
- **DE VALIDER** les modalités de gouvernance suivantes, visant à renforcer l'implication de Haute-Corrèze Communauté dans l'accompagnement du médiateur cinéma :
- Une présence du médiateur cinéma au siège de Haute-Corrèze Communauté pour renforcer les liens avec les équipes et faciliter les déplacements sur le territoire ;
- L'animation de temps de coordination réguliers entre le médiateur et les cinémas concernés, favorisant la mutualisation d'animations et la création d'événements communs :
- L'implication du service communication de Haute-Corrèze Communauté pour améliorer la visibilité des actions du médiateur cinéma et de l'engagement communautaire dans ce dispositif :
- La possibilité d'intégrer les cinémas de Bort-les-Orgues et La Courtine dans ce dispositif, sous réserve de leur accord.

A l'unanimité				
Votants	71			
Pour	71			
Contre	0			
Abstention	0			

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 février 2025

Le Président, Pierre Chevalier